

FONDATION  
DE  
FRANCE

# *Appel à projets*

2010

## **Médiation vers et dans l'emploi**

**Réussir l'intégration durable  
dans l'emploi**

Date limite de réception des dossiers :  
• 3 mai 2010

**Mécénat Économie et Solidarités**

# Qui peut répondre à cet appel à projets ?

Cet appel à projets s'adresse à des organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée : associations d'employeurs locaux, groupements d'employeurs, associations d'accompagnement de demandeurs d'emploi, structures relevant de l'insertion par l'activité économique...

La Fondation de France finance prioritairement :

- les petites structures qui n'ont pas accès à d'autres ressources,

- les projets portés par des collectifs d'acteurs visant à mutualiser cette fonction de médiation sur un territoire.

Les « outils » des politiques publiques de l'emploi (ex : mission locale, plan local pour l'insertion et l'emploi, maison de l'emploi...) ne seront pas prioritaires, sauf si le projet présenté développe une méthode de médiation particulièrement innovante.

Les cabinets privés spécialisés dans l'*outplacement* ne seront pas retenus.

## Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

L'aide de la Fondation de France est apportée sous forme d'une subvention dont le montant est déterminé en fonction des besoins du projet et du budget affecté à ce programme.

Elle est affectée aux dépenses générées par les actions de médiation, qui sont peu ou pas financées par ailleurs (Europe, Etat, collectivités territoriales, fonds de formation professionnelle).

Elle peut être affectée à des dépenses d'investissement ou de fonctionnement, telles que : salaires et équipement des médiateurs, frais de prospection et de déplacement, capitalisation/évaluation...

L'aide pourra être attribuée sur deux années consécutives et sera versée en

plusieurs tranches après examen de bilans intermédiaires d'évaluation.

Il est prévu d'organiser des journées de rencontre entre les porteurs de projets financés afin d'échanger, évaluer et capitaliser les pratiques de médiation mises en œuvre.

Pour cette troisième année, la Fondation de France a prévu de cofinancer une vingtaine de projets, et de continuer à ajuster progressivement ses orientations et critères au regard des premières actions soutenues. Dans le contexte économique actuel, difficile et évolutif, les porteurs de projets peuvent considérer l'appel à projets comme une occasion d'ouvrir des pistes nouvelles.

Appel à

# Critères de sélection des projets

Les projets devront répondre simultanément aux **quatre critères** suivants :

## 1. Publics concernés

- Demandeurs d'emploi en grande difficulté d'accès à l'emploi.

Les personnes ont pu bénéficier – si c'était nécessaire – d'un accompagnement préalable pour travailler sur leurs compétences et savoir-être.

- Employeurs connaissant des difficultés de recrutement (métiers pénuriques, pas de compétence RH en interne, *turn-over* important, pyramide des âges des salariés déséquilibrée, métiers saisonniers...).

Les actions concernant les petites structures (PME, TPE, associations...) seront privilégiées sans toutefois exclure d'autres types et tailles de structures.

## 2. Objectifs de l'action de médiation

Les projets doivent :

- avoir pour finalité **la stabilisation dans l'emploi** (accès à un emploi durable ou sécurisation des transitions professionnelles),
- permettre à des employeurs de **recruter et de stabiliser du personnel** dans la durée.

## 3. Méthodologie déployée pour mener l'action de médiation

Le projet permet de rapprocher l'offre et la demande : au-delà d'une logique purement « adéquationniste », l'action de médiation aide à transformer qualitativement l'offre et la demande par une action tant aux côtés des employeurs qu'aux côtés des demandeurs d'emploi. A titre d'exemples, voici quelques éléments méthodologiques pouvant étayer cette démarche :

- **avec les employeurs :**

- analyse des postes de travail et des difficultés de recrutement, appui pour la rédaction d'une fiche de poste à partir de l'identification des compétences réellement nécessaires,
- travail sur les critères pertinents de recrutement et sur la méthode de choix des candidats,
- soutien pour l'accueil et l'intégration des personnes recrutées au sein de l'équipe et du site,
- repérage des facteurs pouvant influencer la pérennité de l'emploi et sa qualité (formation pour permettre une mobilité professionnelle, partage d'emplois entre plusieurs employeurs...);

- **avec les demandeurs d'emploi :**

- travail sur l'adéquation entre le projet professionnel et les besoins des employeurs locaux,
- préparation concrète voire accompagnement lors des rencontres avec les employeurs, prise en compte des freins à l'emploi (garde d'enfants, mobilité, santé...),
- soutien pour l'intégration dans l'emploi et dans l'équipe pendant une période significative,
- repérage des facteurs pouvant influencer la pérennité du recrutement (compréhension de l'environnement de travail, formation complémentaire...).

Les porteurs de projet ont toute liberté pour présenter l'approche méthodologique qui leur paraît pertinente dans une cohérence d'ensemble. Les actions visant à sécuriser les parcours professionnels des personnes et améliorer la qualité des emplois proposés à l'échelle d'un bassin d'emploi seront particulièrement examinées.

Le projet déploie une logique participative avec les acteurs concernés. Un travail est mené avec les employeurs et demandeurs d'emploi, afin d'analyser précisément leurs besoins, mais aussi les associer dans l'élaboration et le déroulement de l'ensemble du projet.

Demandeurs d'emploi et employeurs ne sont plus simples bénéficiaires mais acteurs du projet (ex : contractualisation entre demandeur d'emploi, médiateur et employeur sur les engagements de chacun, évaluation de la médiation entre les trois parties, animation de groupes de travail entre demandeurs d'emploi et employeurs pour concevoir des actions de médiation...).

#### 4. Inscription du projet dans le territoire

L'action de médiation :

- **s'appuie** sur une connaissance fine des employeurs locaux et demandeurs d'emploi. La capacité du porteur de projet à mobiliser une double compétence (agir avec des employeurs, agir avec des

demandeurs d'emploi), en interne ou via un partenariat, sera examinée ;

- **s'inscrit** dans une logique de réseau avec d'autres acteurs de l'intégration durable dans l'emploi. Elle s'articule avec les structures locales :

- d'employeurs (associations locales d'entreprises, chambres consulaires, syndicats patronaux...),

- de salariés (syndicats) et/ou de demandeurs d'emploi,

- de développement et d'accès à l'emploi (Pôle Emploi, Missions locales, Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, Maisons de l'Emploi, organismes de formation, structures d'insertion par l'activité économique...).

La compétence du porteur de projet à travailler avec des réseaux de partenaires sera particulièrement appréciée.

- **apporte** une réelle valeur ajoutée par rapport aux pratiques déjà existantes sur le territoire. Les capacités d'innovation et d'efficacité du porteur de projet seront considérées avec attention.

#### Attention, cet appel à projets ne finance pas :

- des études de préfiguration ou des diagnostics territoriaux,
- les manifestations ponctuelles de type forum emploi et les outils d'intermédiation type site internet, CV en ligne...,
- le travail d'accompagnement réalisé en amont avec des demandeurs d'emploi : formation, bilan de compétences, stages, contrats en alternance, parcours au sein d'une structure de l'insertion par l'activité économique..., la plupart du temps financé par les pouvoirs publics,
- les actions d'accompagnement des demandeurs d'emploi dans des projets de création d'activité ou d'entreprise,
- la totalité du projet, la recherche de cofinancements étant demandée,
- les frais de fonctionnement récurrents : les actions de médiation déjà mises en place ne seront pas financées, il s'agit d'aider au lancement d'un nouveau projet apportant une valeur ajoutée au territoire et ses acteurs,
- des difficultés financières, passagères ou chroniques d'un organisme,
- des projets internationaux, cet appel à projets étant uniquement déployé sur le territoire français.

# Pourquoi cet appel à projets ?

Que ce soit en période de crise comme actuellement, ou de recul du chômage auparavant, l'ajustement entre l'offre et la demande d'emploi ne se fait pas de manière automatique. La rencontre entre un employeur et ses besoins en ressources humaines, et un demandeur d'emploi et son projet professionnel, est une question très qualitative, qui intègre des éléments subjectifs.

Au-delà des exigences liées aux compétences et au savoir-être, au-delà des conditions de travail proposées, ce sont des modes de fonctionnement éloignés, des cultures professionnelles différentes, des représentations stigmatisantes qui contribuent à renforcer l'éloignement entre offreurs et demandeurs d'emploi.

Dans ce contexte, des actions de médiation, susceptibles d'accompagner les demandeurs d'emploi et les employeurs pour mieux définir leurs besoins et les ajustements nécessaires se révèlent de première importance.

L'enjeu de ces actions est double : favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes exclues du marché du travail, tout en satisfaisant les besoins des employeurs.

La Fondation de France souhaite, au travers de cet appel à projets, encourager des porteurs de projet désireux d'innover dans leurs pratiques et d'expérimenter de nouvelles approches.

L'objectif est d'identifier ensemble quelques bonnes pratiques de médiation, de repérer des indicateurs d'évaluation pertinents et de valoriser les éléments clefs de méthode.

*projets*

# Comment participer à cet appel à projets ?

## **1<sup>re</sup> étape : dossier de demande de subvention**

Vous nous faites parvenir votre dossier, en utilisant le modèle téléchargeable sur [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org) rubrique *Trouver un financement*.

**Date limite de réception des candidatures : 3 mai 2010**

## **2<sup>e</sup> étape : présélection pour instruction**

Votre candidature est examinée par un jury de présélection. Si votre dossier est retenu, il sera confié à un instructeur qui prendra contact avec vous pour l'expertiser.

## **3<sup>e</sup> étape : décision d'attribution des subventions**

Un jury se réunira mi-septembre pour décider de l'attribution des subventions. L'annonce des résultats sera exclusivement communiquée par voie postale dans les semaines qui suivent (pas de communication des résultats par téléphone ou par mail).

## **Votre contact :**

Fondation de France  
Programme Emploi  
40 avenue Hoche – 75008 PARIS  
Tél. : 01 44 21 31 96  
E-mail : [emploi@fdf.org](mailto:emploi@fdf.org)

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance et l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie.

Elle aide les donateurs à choisir les meilleurs projets, conseille les fondateurs sur leur champ d'intervention et sur le cadre juridique et fiscal le plus approprié.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

FONDATION  
DE  
FRANCE

40 avenue Hoche - 75008 PARIS  
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01  
[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)